
RÈGLEMENT INTÉRIEUR

PREAMBULE

L'espace Cyber-base® de Fouquières-Lez-Lens est un service public communal dont la mission est de permettre l'accès de tous aux savoirs, à l'initiation et plus généralement à l'acquisition des connaissances favorisant l'intégration de l'individu dans la société.

L'espace Cyber-base® de Fouquières-Lez-Lens est un lieu de culture, d'initiation et d'information.

Article 1 : Objet du règlement

Le règlement définit les conditions d'utilisation des locaux, du matériel et des services de l'espace Cyber-base® de Fouquières-Lez-Lens.

Article 2 : Vocation de l'espace Cyber-base®

L'espace Cyber-base® est un lieu d'accès et d'initiation aux outils informatiques, bureautiques, Internet et multimédia.

Article 3 : Conditions d'accès

Les services de l'espace Cyber-base® sont accessibles gratuitement aux utilisateurs inscrits.

L'accès à l'espace Cyber-base® aux mineurs (à partir de 12 ans) est autorisé sous réserve de l'accord parental (autorisation parentale signée sur place à l'espace).

Les utilisateurs devront se conformer aux horaires d'ouverture, tarifs et règles d'utilisations de l'espace Cyber-base® et de ses services.

L'équipe d'animation se réserve le droit de refuser l'accès à l'espace Cyber-base® à toute personne qui ne respecterait pas le présent règlement.

Article 4 : Les interdictions

Il est interdit de fumer, de boire, de manger et de faire pénétrer des animaux dans l'enceinte de l'espace Cyber-base®.

Il est interdit de pénétrer dans l'espace Cyber-base® en état d'ébriété ou sous l'emprise d'une drogue.

L'introduction et la consommation de boissons alcoolisées sont interdites dans les locaux.

Article 5 : Règles de fonctionnement

Toute personne entrant dans les locaux de l'espace Cyber-base® doit se présenter à l'accueil.

Une fiche d'inscription sera à renseigner pour tout utilisateur de l'espace Cyber-base® avec présentation d'une pièce d'identité valide et d'un justificatif de domicile récent.

Un maximum de deux personnes par poste est autorisé.

Les détenteurs d'un téléphone portable devront l'éteindre avant leur entrée dans l'espace Cyber-base® et n'en faire aucune utilisation durant leur présence dans l'espace Cyber-base® afin de ne pas gêner les autres usagers.

Une tenue vestimentaire décente est exigée.

Il est demandé de respecter la propreté des locaux.

Les personnes ayant un comportement bruyant, agressif, violent ou nuisible à une bonne ambiance pourront être exclus de l'espace Cyber-base®.

La responsabilité de l'espace Cyber-base® ne pourra être engagée en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des usagers.

L'utilisateur est seul responsable de tout dommage, matériel ou immatériel (sur les ordinateurs et le mobilier), causé par lui même aux biens et services offerts au sein l'espace Cyber-base®. La responsabilité civile et/ou pénale de l'utilisateur pourra être engagée en cas de dommage, de quelque nature qu'il soit, causé suite à l'utilisation des matériels et services fournis par l'espace public numérique. L'utilisateur déclare avoir souscrit une police d'assurances couvrant les dommages matériels et/ou immatériels causés aux tiers.

Les animateurs disposent d'outils de contrôle des informations consultées sur Internet et se réservent le droit d'exclure l'utilisateur dans le cas où des informations et/ou contenus contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs seraient consultées ou diffusées.

Les clés USB et autres supports amovibles provenant de l'extérieur seront l'objet d'un contrôle anti-virus assuré par un animateur.

Les données des utilisateurs devant être sauvegardées sur Cd-rom seront contrôlées par un animateur avant le gravage.

Il appartient à l'utilisateur de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données.



Article 6 : Utilisation du réseau Internet et de l'espace Cyber-base®

Seul l'animateur décide de l'attribution et la rétrocession des postes.

En cas de problèmes ou dysfonctionnement il faut alerter l'animateur.

Il est interdit de modifier ou supprimer les paramètres de configuration des postes informatiques ; d'installer des logiciels et autres applications diverses.

L'utilisateur reconnaît que les contenus disponibles sur le réseau Internet (tels que notamment les logiciels, les sons, les photographies, les images animées ou non) peuvent être protégées par le code de la propriété intellectuelle. A ce titre, l'utilisateur s'interdit d'utiliser, de reproduire, de diffuser, modifier ou distribuer à titre gratuit ou onéreux lesdits contenus et il reconnaît que toute violation d'un droit de propriété intellectuelle constitue une contrefaçon entraînant des sanctions civiles et pénales.

L'utilisateur est seul responsable de l'usage et de la validité des données et des services qu'il consulte, interroge, modifie, télécharge et transfère sur l'Internet.

Toute communication non sollicitée ou non désirée d'un utilisateur à un autre est strictement interdite.

Est par conséquent interdit tout envoi de courriels ou de messages non sollicités à toute personne utilisant ou non les services offerts par l'espace public numérique.

Dans l'hypothèse où un animateur était informé que le service a été utilisé par un utilisateur à des fins de "Spam", ce dernier se réserve le droit de supprimer le compte de l'utilisateur concerné, et de l'exclure de l'espace public numérique.

L'espace Cyber-base® ne pourra en aucun cas être tenue responsable de la fiabilité de la transmission des données, des temps d'accès, des éventuelles restrictions d'accès sur des réseaux et/ou serveurs spécifiques connectés au réseau Internet.

L'utilisateur s'engage donc à ne pas diffuser de contenu, quelle que soit sa forme ou sa nature :

- contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs,
- à caractère menaçant, injurieux, diffamatoire, raciste, xénophobe ou portant atteinte à l'honneur ou la réputation d'autrui,
- incitant à la discrimination et/ou à la haine d'une personne ou d'un groupe de personnes, déterminé à raison de leur origine ou de leur appartenance à une ethnie, une nation, une race ou une religion,
- à caractère pornographique ou pédophile,
- incitant à commettre un délit, un crime ou un acte de terrorisme ou faisant l'apologie des crimes de guerre ou des crimes contre l'humanité,
- incitant au suicide,
- permettant à des tiers de se procurer et/ou d'utiliser directement ou indirectement des virus informatiques, des logiciels piratés ou des logiciels permettant des actes de piratage et d'intrusion dans des systèmes informatiques et de télécommunication, et d'une manière générale tout outil logiciel ou autre permettant de porter atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

Article 7 : Utilisation des données nominatives

Les nom, adresse, date de naissance, numéro de téléphone, photo d'identité... seront répertoriés dans des fichiers informatiques, par le responsable de l'espace Cyber-base®, et stockés sur les serveurs de la société OVH à Roubaix (59). Ces informations ne pourront être utilisées qu'à des fins statistiques ou envoi d'informations concernant exclusivement

l'espace Cyber-base®.

Les données sont conservées pendant trois ans à compter de la date d'inscription ou du renouvellement de l'adhésion.

Lors des ateliers, les productions des usagers et notamment des photos pourront être publiées sur le site Internet <https://epn.fouquieres.fr> ou encore dans le bulletin municipal de la collectivité.

Conformément à la «loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés», chaque utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le responsable de l'espace Cyber-base® à l'adresse électronique suivante : epn@fouquieres.fr

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Article 8 : Respect du règlement

Tout usager, par le fait de son inscription ou par le fait de fréquenter l'établissement, s'engage à se conformer au présent règlement.

Pour les mineurs le règlement sera signé par l'autorité parentale ou le représentant légal.

Des infractions graves ou des négligences répétées peuvent entraîner la suspension temporaire, décidée par l'administration, ou définitive, prononcée par l'autorité municipale, du droit au prêt, et, le cas échéant, de l'accès à l'établissement.

Le personnel est chargé de l'application du présent règlement, qui sera affiché à l'entrée du bâtiment, de manière à ce que tout usager puisse en prendre connaissance.

Article 9 : Publicité de ce règlement

Le présent règlement sera affiché de manière permanente dans l'espace Cyber-base®.

Celui-ci devra être signé par l'utilisateur et un double lui sera remis lors de son inscription.

Toute modification du présent règlement est notifiée au public par voie d'affichage à l'entrée.

